

Pour diffusion immédiate

La Commission publie son bilan annuel du 1^e cycle d'évaluation SAQC pour l'année 2018-2019

Québec, le 25 mai 2020 – La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial rend public son [Bilan des résultats de l'an cinq du premier cycle d'audit 2018-2019 de l'Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois](#) (SAQC). Ce bilan présente les principaux constats émis en regard des résultats pour les seize collèges ayant reçu la visite de la Commission en cours d'année scolaire 2018-2019, au sein desquels se trouvent sept collèges publics, quatre collèges privés subventionnés, trois collèges privés non subventionnés et deux écoles gouvernementales.

Forces des collèges

Des forces ont été constatées pendant cette cinquième année, dans plusieurs collèges évalués, en regard des quatre composantes de leur système d'assurance qualité. En ce qui a trait aux mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, certains éléments sont jugés efficaces au sein de plusieurs établissements évalués, tels que : les mécanismes permettant aux programmes d'études techniques de tenir compte des besoins du marché du travail; les mécanismes encadrant l'élaboration, l'approbation et le suivi des plans-cadres et des plans de cours; et les mécanismes veillant à l'adéquation des méthodes pédagogiques aux besoins des étudiants et aux objectifs des programmes d'études.

Certains mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages constituent aussi des forces des collèges : la mise en œuvre efficace de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA); la présence de processus permettant sa révision et son actualisation, au besoin; des mécanismes efficaces menant à l'adéquation des règles départementales d'évaluation des apprentissages (RDEA) à la PIEA; ainsi que les mécanismes permettant aux étudiants d'être informés sur les règles et les critères d'évaluation.

En ce qui concerne les mécanismes assurant la qualité de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite dans un contexte de gestion axée sur les résultats, une proportion importante des établissements dispose d'outils institutionnels permettant aux instances et aux intervenants de lier leurs actions aux objectifs stratégiques et d'assurer le suivi des indicateurs de réussite.

Zones d'améliorations

En matière d'améliorations à apporter, la Commission a identifié certaines zones particulières dont celles touchant la mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des

programmes (PIEP) et celles concernant les mécanismes relatifs à l'évaluation du personnel devant permettre de répondre aux besoins des étudiants et des programmes et de fournir des mesures de perfectionnement appropriés. Les mécanismes encadrant la vérification et le suivi des épreuves finales de cours et ceux permettant le suivi des résultats de la planification stratégique et de celle liée à la réussite comportent également des éléments à bonifier.

La Commission tient à souligner que la majorité des collèges a déterminé des actions en fonction des points à améliorer décelés au terme de la démarche d'autoévaluation, lesquelles ont pour la plupart été consignées dans un plan d'action.

Au terme de ce bilan de la cinquième année du 1^{er} cycle SAQC, la Commission rappelle que l'adhésion aux valeurs et aux objectifs inhérents à l'assurance qualité externe est garante de la consolidation d'une culture de la qualité au sein des établissements. De plus, selon la présidente, madame Murielle Lanciault, « la collaboration de l'ensemble des intervenants et des étudiants du réseau collégial est essentielle pour assurer une intégration harmonieuse du processus d'assurance qualité externe aux pratiques d'assurance qualité internes des collèges, et ce, en vue de témoigner de la qualité de la formation collégiale au Québec. »

À propos de l'opération

Lancée en 2013, l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges (SAQC) concerne l'ensemble des établissements du réseau collégial. Amorcé à l'automne 2014, le premier cycle devrait être complété à l'automne 2020, soit après une période de six ans et demi. Dans le contexte exceptionnel de la pandémie, il est possible que certaines des dernières visites d'audit devront se dérouler un peu plus tard.

À propos de la Commission

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'évaluation externe, public et indépendant, dont la mission consiste à contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et à en témoigner. Elle exerce son mandat auprès de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales, ce qui représente à ce jour 120 établissements.

Pour en connaître davantage sur les activités de la Commission ou pour vous abonner à son bulletin de veille, visitez le www.ceec.gouv.qc.ca.

Source :

Marie-Alexandra Fortin, responsable des communications

Courriel : marie-alexandra.fortin@ceec.gouv.qc.ca — Téléphone : 418 646-5812